



**Objet :** Délégation de signature à Madame  
Charlotte GOETSCHY-BOLOGNESE,  
Conseillère municipale

**Numéro :** ADM 2024/149

## Le Maire de la Commune de BRUNSTATT - DIDENHEIM

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté sa signature à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire du 23 mai 2020,

**VU** les délégations données aux Adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que, dans un souci de bonne administration des affaires communales, le Maire entend organiser les délégations de signature données aux maire-adjoints et aux membres du conseil municipal,

**CONSIDERANT** le caractère ponctuel et discontinu de de cette mission,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Charlotte GOETSCHY-BOLOGNESE, Conseillère municipale de la commune de Brunstatt-Didenheim, pour l'exercice des compétences relevant des affaires économiques et relations aux entreprises.

A ce titre, elle est chargée de suivre les dossiers dans les domaines précités et habilitée à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exercice des attributions faisant l'objet de la présente délégation.

#### ARTICLE 2 :

La présente délégation de signature est accordée pour la durée du mandat du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2020, sauf révocation de ma part.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 28 mai 2024.

.../...

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse. Il sera publié par voie d'affichage, ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

Brunstatt-Didenheim, le 28 mai 2024

Le Maire :  
signé Antoine VIOLA

Pour ampliation conforme.  
Brunstatt-Didenheim, le 28 mai 2024  
Le Maire :

